



régularisation d' une facture suite à une erreur

Par oursin, le **24/09/2019** à **10:03**

Bonjour Maître

Pendant combien d' années un EHPAD peut il revenir sur sa facturation ,et demander une régularisation de tarifications ? cette demande porte uniquement sur la tarification variable liée à la dépendance suivant le barème établi par le Conseil Général du département .

Merci pour votre réponse

Veuillez accepter nos excuses pour nos manquements aux règles de politesse .

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.